



Le Haillan

Conseil municipal

16 décembre 2020

RAPPORTS DE PRÉSENTATION

N° 89/20 MISE A DISPOSITION DESCENDANTE PARTIELLE DU SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT POUR LA DEMOUSTICATION DE CONFORT – AVENANT A LA CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR INTEGRER LA COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES : AUTORISATION

Rapporteur : Madame la Maire

Par délibération n°2019/657 du 29/11/2019, le service Santé-Environnement de Bordeaux Métropole, par le biais du centre démoustication créé au 1er janvier 2020, a été mis à disposition partielle de 26 communes de Bordeaux Métropole pour assurer la reprise des prestations de démoustication dite « de confort ».

C'est dans ce cadre que la Ville du Haillan avait rejoint le dispositif par délibération n°107/19 du 27 novembre 2019. Aujourd'hui, la présente délibération a pour objet d'intégrer SaintMédard en Jalles au dispositif métropolitain.

PROPOSITION :

- **APPROUVER** l'entrée de la commune de Saint-Médard-en-Jalles dans le dispositif mis en place avec Bordeaux-Métropole pour la réalisation de prestations de démoustication sur leur territoire
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant afférent avec Bordeaux Métropole pour mise à jour du tableau prévisionnel des participations.

Avec le premier confinement, et la crainte d'une augmentation des violences intrafamiliales, la ville et le CCAS du Haillan ont dédié des logements d'urgence à l'accueil des personnes victimes de violence. Or, il peut s'avérer nécessaire d'éloigner géographiquement les victimes.

PROPOSITION :

AUTORISER Madame Le Maire à signer une convention avec la ville de Saint Médard en Jalles et les CCAS des deux villes afin de permettre la mise à disposition des logements d'urgence du Haillan pour des foyers victimes de violences de Saint-Médard-en-Jalles et réciproquement

Dans le cadre de sa politique associative, la Ville du Haillan apporte une aide financière directe au fonctionnement de nombreuses associations sportives, culturelles, scolaires ou sociales afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement et au développement de leurs d'activités.

PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une subvention aux associations conformément au tableau ci-joint qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant des subventions
- **OCTROYER** la somme de 354 585 € comme montant global des subventions versées aux associations.
- **AFFECTER** ce crédit aux différents associations tel que détaillé dans le tableau joint à la présente délibération.

N° 92/20 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION ALADIN – LA DIAGONALE DES RÊVES 2021 – APPROBATION – AUTORISATION

Rapporteur : Catherine MOREL

L'association « La Diagonale des Rêves, des défis pour des rêves d'enfants malades » organise pour la huitième année consécutive « le Tour de Bordeaux Métropole en courant ».

Il ne s'agit pas d'une course mais d'un regroupement d'une cinquantaine de coureurs à pied qui parcourent Bordeaux Métropole sur 2 jours en totalisant 116 km. Le but de cette manifestation est de diriger un coup de projecteur sur l'association girondine « Aladin, un rêve pour un enfant malade », association loi 1901 née en 1991 à l'initiative du personnel soignant d'un service de l'Hôpital des enfants du CHU de Bordeaux. Son double objectif est de :

- réaliser les rêves des enfants gravement malades,
- participer à l'amélioration de leurs conditions de séjour à l'hôpital.

PROPOSITION :

- **ATTRIBUER** une Subvention de 150 € à l'association Aladin Un Rêve pour un enfant malade
- **INDIQUER** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 6745 de l'exercice 2021.

Rapporteur : Ludovic GUITTON

La révision des Plans de Prévention des Risques d'inondation de l'agglomération Bordelaise a été prescrite par arrêté préfectoral du 2 mars 2012.

Pour la Ville du Haillan, on peut noter les principales évolutions suivantes par rapport à la carte actuellement en vigueur (datant de 2005) :

- diminution des impacts (surface en zone rouge) sur le parcellaire agricole de la Ferme Gratadour ;
- diminution des impacts (surface en zone rouge) sur le site du Moulinat.

PROPOSITION :

- **EMETTRE** un avis favorable à ce projet de PPRi compris pièces annexes
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents en lien avec la délibération.

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

PROPOSITION :

- **VOTER** par chapitre les dépenses et recettes qui s'équilibrent à la somme de :

Section d'investissement : 4 250 800 €

Section de fonctionnement : 15 160 000 €

- **ADOPTER** le budget primitif du budget principal 2021 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme de

19 410 800 € avec l'ensemble de ses états annexes.



Le Budget Primitif 2021

	DEPENSES		RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général 2 750 805 €		Impôts et Taxes 12 000 000 €
	Charges de personnel 8 570 000 €		Dotations et participations 1 827 000 €
	Autres dépenses de gestion dont subventions aux associations et EPA/budgets annexes et dépenses exceptionnelles 1 957 229 €		Produits des services 863 000 €
	Frais financiers 187 000 €		Autres recettes 210 000 €
	Epargne brute 1 434 966 €		
	14 900 000 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses d'Equipement 3 240 800 €		Epargne brute 1 434 966 €
	Remboursement du capital de la dette 550 000 €		Recettes définitives 1 050 000 €
			Emprunts 1 305 834 €
	3 790 800 €		8

PROPOSITION :

- **VOTER** par chapitre les dépenses et recettes réparties ainsi :

Section d'investissement : **61 000 €**

Section de fonctionnement : **837 000€**

- **ADOPTER** le budget primitif du budget annexe de la régie municipale des manifestations à caractère culturel pour 2021 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme totale de **898 000 €**.

PROPOSITION :

- **VOTER** par chapitre les dépenses et recettes réparties ainsi :

Section d'investissement : **0 €**

Section de fonctionnement : **2 500 €**

- **ADOPTER** le budget primitif du budget annexe de la régie municipale de la régie des transports pour 2021 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme totale de 2 500 €

97/20 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Programmation Scène d'été 2021

Rapporteur : Martine GALES

Manifestation emblématique de la ville, rendez-vous fédérateur de la rentrée, *Le Haillan est dans la Place* est programmé le samedi 11 septembre 2021.

« Le Haillan est dans la Place » remplit toutes les conditions pour figurer dans les Scènes d'été du Conseil Départemental.

Le budget prévisionnel sur 2021 se décompose de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	%
Projet artistique	42000 €	Département	5 000 €	10 %
Aménagements techniques	6 000 €	Ville du Haillan	45 000 €	90 %
Sécurité	2 000 €			
Total	50 000 €	Total	50 000 €	

PROPOSITION :

- **AUTORISER** Mme le Maire à solliciter l'inscription de la manifestation « Le Haillan est dans la Place » dans le cadre des Scènes d'été du Conseil départemental, et de solliciter à ce titre une subvention de 5 000 euros auprès du Conseil départemental.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour l'obtention, l'attribution et le versement de cette participation financière.

98/20 Mise en place d'une Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) « base commune »

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Pour assurer une base légale à la prime annuelle, il a été proposé de l'intégrer au RIFSEEP à compter du 1er janvier 2021. Cette prime annuelle sera attribuée mensuellement sous la forme d'une IFSE intitulée « IFSE base commune ». L'attribution de l'IFSE base commune sera identique aux critères définis par la délibération n°139/19 du 18 décembre 2019.

PROPOSITION :

CREER une Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) « base commune » à compter du 1^{er} janvier 2021.

